



Kuujuaq le 11 avril 2022

Environnement et Changement climatique Canada  
 Division de la réduction et de la gestion des déchets  
 351 boul. Saint-Joseph, Place Vincent Massey  
 Gatineau (Québec) K1A 0H3  
 Courriel: [ges-dechets-ghq-waste@ec.gc.ca](mailto:ges-dechets-ghq-waste@ec.gc.ca)

**OBJET: Commentaires du CCEK sur le document de consultation de ECCC: Réduire les émissions de méthane provenant des lieux d'enfouissement de déchets solides municipaux au Canada**

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK), créé en vertu du chapitre 23 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ), est un organisme consultatif auprès des gouvernements responsables en matière de protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik. Il est donc le forum préférentiel et officiel du gouvernement du Canada, du gouvernement du Québec, de l'Administration régionale Kativik (ARK) et des villages nordiques. Le CCEK s'assure que toutes les lois, politiques et règlements applicables à la région sont compatibles avec les dispositions du chapitre 23 de la CBJNQ. Le CCEK soutient que la gestion des déchets et, par conséquent, la réduction des émissions de méthane au Nunavik, peuvent être améliorées en obtenant les ressources nécessaires et en impliquant tous les intervenants dans les lois fédérales et provinciales.

**Contexte régional**

Le Nunavik est la région la plus septentrionale de la province du Québec. Elle couvre une superficie d'environ 507 000 km<sup>2</sup> et se situe au nord du 55<sup>e</sup> parallèle. La population de la région est de 13 188 habitants, dont environ 90 % sont des Inuits (Statistique Canada, 2017), résidant parmi 14 villages isolés situés le long des côtes des baies d'Hudson et d'Ungava. En d'autres termes, le seul moyen d'accéder à ces communautés est par voie aérienne ou maritime, pendant la saison sans glace (environ juin à octobre).

Au Nunavik, l'Administration régionale Kativik (ARK) s'efforce d'améliorer les pratiques de gestion des matières résiduelles. Le Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik (PGMR) 2021-2027 de l'ARK a été élaboré en tenant compte des facteurs et des objectifs propres à la région et à la communauté, tout en adhérant aux principes de protection de l'environnement que sont la "réduction", la "réutilisation", le "recyclage" et la "valorisation". Cependant, l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives de gestion des matières résiduelles adaptées au contexte du Nunavik sont souvent entravées par le manque de matériaux, d'infrastructures et de ressources humaines, le coût élevé du transport ainsi que l'accès difficile aux programmes de financement.

Le CCEK comprend qu'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) cherche à obtenir des commentaires sur les objectifs proposés pour un éventuel règlement en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement afin de réduire les émissions de méthane provenant des lieux d'enfouissement de déchets solides municipaux. Le document de consultation explique que ces lieux sont responsables de 23 % des émissions de méthane au Canada et que ces émissions sont le résultat de l'enfouissement de déchets biodégradables et organiques tels que les aliments, les déchets végétaux, les produits de papier, le bois et les textiles, qui représentent environ 60 % de toutes les matières résiduelles trouvées dans les lieux d'enfouissement canadiens. Selon le PGMR, les déchets

Secrétariat du CCEK

C. P. 930, Kuujuaq (Québec) J0M 1C0  
 Tél. : 819-964-2961, poste. 2287  
 Courriel : [bpatenaude@krg.ca](mailto:bpatenaude@krg.ca)

biodégradables et organiques représentent environ 70 % des déchets trouvés dans les sites d'enfouissement du Nunavik, aussi appelés lieu d'enfouissement en milieu nordique (LEMN).

Actuellement, il n'existe pas de système de collecte sélective des déchets résidentiels, industriels et commerciaux au Nunavik. Les déchets ne sont pas triés lors de leur collecte ni dans une installation d'élimination ou un éco-centre. Bien que certaines initiatives de collecte et de recyclage aient été réalisées dans certains villages, la plupart des déchets, y compris les matières organiques et biodégradables, sont éliminés au LEMN. Selon le PGMR, le Nunavik produit annuellement environ 15 742 tonnes de matières résiduelles, ce qui se traduit par 1 112 tonnes par résident chaque année.

### **Brûlage à ciel ouvert**

La plupart des matières résiduelles, quel que soit leur type, sont brûlées dans les LEMN conformément aux exigences du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles du Québec, après quoi ils sont enfouis : " Les matières résiduelles combustibles déposées dans les lieux d'enfouissement nordiques doivent être brûlées au moins une fois par semaine, si les conditions météorologiques le permettent ". Les déchets ménagers présentent un taux d'humidité élevé et leur combustion à basse température ne permet pas une combustion complète. Par conséquent, de grandes quantités de particules et de contaminants tels que des hydrocarbures, des aromatiques polycycliques, des dioxines et des furanes sont générées au cours du processus. Ces contaminants peuvent affecter le système respiratoire des travailleurs et des habitants des foyers voisins. Les effets à long terme peuvent inclure des cancers, des problèmes de foie, des problèmes liés aux systèmes immunitaire et endocrinien, ainsi qu'aux fonctions neurologiques et reproductives en raison de l'exposition aux dioxines et aux furanes. Selon un rapport de 2019 du groupe de travail sur le développement durable du Conseil de l'Arctique, qui a examiné la gestion des déchets dans les communautés nordiques éloignées, les pratiques de gestion des déchets municipaux peuvent présenter des risques sanitaires tels que " l'inhalation de fumée, le contact direct avec les déchets, la contamination des eaux de surface et la dégradation de l'environnement émanant principalement de la décharge et/ou d'autres installations et pratiques au niveau communautaire ".

Dans les villages nordiques du Nunavik, le volume accru de matières résiduelles ainsi que les conditions géographiques et météorologiques particulières rendent difficile l'utilisation du brûlage comme méthode de réduction.

En mars 2021, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a mandaté le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour réaliser une enquête et une consultation à l'échelle provinciale sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes, incluant le territoire défini au chapitre 23 de la CBJNQ et au chapitre 14 de la Convention du Nord-Est québécois. Le CCEK étant le forum préférentiel et officiel des gouvernements responsables du territoire en vertu du chapitre 23 de la CBJNQ, une commission spéciale a été formée pour coprésider la partie Nunavik de la consultation. Cette consultation a eu lieu les 9 et 10 juin 2021 à Kuujuaq.

Les commentaires des participants à la consultation ont contribué à la rédaction du rapport du BAPE, qui a été publié en janvier 2022. Le chapitre 11 du rapport fournit des informations et présente des recommandations concernant l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes sur les territoires conventionnés du Québec, dont le Nunavik. En ce qui concerne le brûlage à ciel ouvert, le BAPE recommande au MELCC de procéder à une étude de caractérisation des effets environnementaux du brûlage à ciel ouvert et au ministère de la Santé et des Services sociaux d'étudier les effets de l'exposition sur la population. La Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik a fait une demande similaire lors des consultations.

## Document de consultation de ECCC

Les objectifs réglementaires décrits dans le document de consultation fourni au CCEK sont principalement axés sur la réduction des émissions de méthane dans les grands sites d'enfouissement municipaux du Canada. Cependant, le CCEK considère que les petits sites d'enfouissement situés dans des régions éloignées et nordiques comme le Nunavik contribuent également aux émissions de méthane. À ce titre, le CCEK souhaite fournir des commentaires sur deux questions spécifiques dans le cadre des objectifs 1 et 3.

Il est important de noter que le Nunavik n'est actuellement pas admissible au financement fédéral pour les infrastructures de gestion des déchets et le développement des ressources humaines. Par exemple, l'Initiative de gestion des déchets des Premières Nations a été annoncée en 2016 avec un budget de 409 millions de dollars sur une période de cinq ans pour les communautés des Premières Nations afin d'améliorer la gestion des déchets solides. Cependant, l'ARK et les villages nordiques ne sont pas admissibles à ce financement malgré le fait que les villages nordiques partagent la même réalité que les autres communautés des Premières Nations au Canada.

### Document de consultation Objectif 1 - Augmenter le nombre de décharges qui prennent des mesures pour réduire les émissions de méthane

**Les défis sont-ils similaires pour les grands et les petits sites d'enfouissement ? Existe-t-il des possibilités de réduire les émissions de méthane dans les petits sites d'enfouissement au Canada ? Quels types d'incitatifs pourraient encourager le développement de technologies novatrices (par exemple, les biocouches) pour les petits sites d'enfouissement ?**

Tel que mentionné précédemment, la question du brûlage à ciel ouvert dans les LEMN demeure une préoccupation majeure dans la région. Le rapport du BAPE considère que le tri des déchets avant leur élimination permettrait de retirer les matières dangereuses des déchets brûlés et d'en réduire le volume.

#### *Écocentres*

Le PGMR met de l'avant le développement d'écocentres comme solution pour permettre le recyclage, le réemploi et la valorisation des matières résiduelles. Selon le dernier rapport de RECYC-QUÉBEC sur les déchets, 332 écocentres ont été établis dans la province, mais aucun n'est situé au Nunavik. Le coût d'établissement d'une telle installation pour une communauté du Nunavik est estimé à environ 2,5 millions de dollars.

#### *Gestion des lieux d'enfouissement*

L'amélioration de la gestion des lieux d'enfouissement pourrait entraîner de meilleures pratiques de tri des matières résiduelles, ce qui permettrait de brûler moins de matériaux dangereux ou réutilisables. Les LEMN et leurs infrastructures associées ne sont pas connectés au réseau électrique du village. L'électrification de ces sites renforcerait la sécurité et permettrait de meilleures pratiques de tri. Elle permettrait également d'offrir des conditions plus propices aux travailleurs. De plus, il est recommandé que chaque communauté puisse avoir accès à des véhicules et de l'équipements lourds dédiés exclusivement à la gestion des déchets. Finalement, les employés municipaux responsables de la collecte et de la gestion des matières résiduelles devraient avoir accès à des formations suffisantes. Ces employés doivent avoir une connaissance pratique des réglementations applicables et des pratiques de gestion afin d'assurer le respect des normes relatives à la gestion, au tri et au transport des déchets, ainsi que le traitement des déversements éventuels.

### *Incinération des déchets*

L'incinération est reconnue comme une méthode efficace d'élimination de différents types de matières résiduelles. Un projet d'incinération au Nunavik pourrait représenter une méthode alternative d'élimination moins dommageable pour l'environnement et la santé humaine. Un tel projet coûterait environ 5 millions de dollars pour la mise en place de l'installation et 1 million de dollars par année pour son exploitation. Les incinérateurs pourraient être utilisés pour éliminer le papier et les déchets organiques, mais nécessitent de grandes quantités de combustible pour fonctionner, ce qui constitue un inconvénient majeur de cette méthode.

### Document de consultation Objectif 3 - Réaliser des réductions d'émissions à long terme grâce au détournement des déchets biodégradables

#### **Quelles sont les possibilités d'intégrer le détournement des déchets biodégradables dans un plan de réduction des émissions de méthane des lieux d'enfouissement?**

Les émissions de méthane provenant de l'enfouissement des déchets organiques au Nunavik peuvent être réduites en transformant ce type de déchets par le compostage et le recyclage. Le PGMR a proposé plusieurs projets pilotes qui permettraient d'améliorer la gestion des matières résiduelles au Nunavik et de réduire le volume des déchets organiques qui s'accumulent dans les LEMN.

#### *Compostage thermophile*

En 2019, une étude de faisabilité pour le développement d'un projet de compostage thermophile dans le village d'Inukjuak a été réalisée par l'ARK. L'objectif principal du projet était de détourner 135 tonnes de déchets compostables par an du lieu d'enfouissement. Les coûts du projet ont été estimés à 1 million de dollars, mais ce montant ne tient pas compte des coûts associés à l'établissement d'un système de collecte qui n'existe pas actuellement dans la région. Néanmoins, un tel projet permettrait de détourner des quantités importantes de déchets du lieu d'enfouissement et de prolonger la durée de vie de l'installation.

#### *Recyclage*

Compte tenu des risques et des préoccupations concernant le brûlage à ciel ouvert abordés dans le rapport du BAPE, le CCEK reconnaît que la réglementation québécoise récemment proposée concernant les systèmes de dépôt et de collecte sélective permettra de réduire la quantité de déchets brûlés dans les LEMN municipaux si elle tient compte des réalités territoriales. La réglementation proposée ne couvre qu'une partie des matières résiduelles actuellement éliminées dans les LEMN. La réglementation fédérale doit tenir compte des lacunes actuelles et soutenir les collectivités du Nord dans leurs efforts pour mettre en œuvre des programmes de recyclage et de gestion des matières résiduelles qui détourneront les déchets organiques et biodégradables des lieux d'enfouissement afin de réduire les émissions de méthane.

### **Conclusion**

Un règlement fédéral visant à réduire les émissions de méthane dans les lieux d'enfouissement de déchets solides municipaux devrait tenir compte, dans sa stratégie globale, des sites plus petits situés dans des régions éloignées et isolées comme le Nunavik. Les mesures complémentaires telles que les incitatifs ou les crédits pour les projets de réduction des gaz à effet de serre devraient être élargies pour inclure des initiatives telles que le détournement des déchets et les solutions de rechange au brûlage à ciel ouvert.

Le rapport d'Oceans North "*Towards a waste-free arctic*" publié en mars 2021 porte sur la gestion des déchets dans les régions occupées par les Inuits, au niveau des communautés. Il a été observé que les infrastructures, les équipements et les techniques de gestion des déchets dans les communautés nordiques sont dépassés ou inexistantes, ce qui représente un risque important pour l'environnement humain et naturel. Les LEMN sont de moins en moins capables de gérer le volume et la toxicité des déchets générés par une population en constante augmentation. Des solutions novatrices sont nécessaires et les communautés du Nunavik doivent y prendre part.

Veuillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Alexandre-Guy Côté  
Président, CCEK

cc. Véronique Gilbert, directrice adjointe de l'environnement et de l'aménagement du territoire, Administration régionale Kativik